

Préavis du Comité de Direction de l'AISE

**Droit d'engager des dépenses extra budgétaires
jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par an et par
poste du budget**

Législature 2021 - 2026

Préavis N°10/2021

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Intercommunal,

Comme pour la législature précédente, nous soumettons à votre approbation l'octroi d'une compétence en matière de dépenses extra budgétaires jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par an et par poste du budget.

En effet, le Comité de Direction estime qu'une telle autorisation est nécessaire afin de couvrir des imprévus dans la gestion de l'enveloppe budgétaire de notre Association.

En conséquence, nous demandons au Conseil Intercommunal de nous autoriser, comme par le passé, à engager des dépenses extrabudgétaires jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par an et par poste au budget.

Ainsi délibéré par le Comité de Direction dans sa séance du 27 septembre 2021 pour être soumis au Conseil Intercommunal.

EN CONCLUSION

- Vu le préavis N°10/2021 du Comité de Direction ;
- Oüi le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

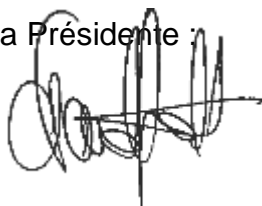
Il est demandé au Conseil Intercommunal :

- D'autoriser le Comité de Direction à engager des dépenses extrabudgétaires jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par an et par poste du budget, pour toute la durée de la législature 2021-2026.

Begnins, le 13 octobre 2021

Au nom du Comité de Direction de l'AISE

La Présidente :



Claudine Vanat-Gachet

La Secrétaire :



Vanessa Wicht

Au nom du Conseil Intercommunal de l'AISE

Le Président :

Antoine Nicolas

La Secrétaire :

Vanessa Wicht